

Paris, le 8 octobre 2026

Une prévention et des soins d'hiver toujours plus accessibles : la Macif lance son dispositif « Macif Santé Hiver Zen »



Après s'être engagée dès 2025 pour protéger les nourrissons contre la bronchiolite en couvrant le reste à charge du Beyfortus®, la Macif déploie cet hiver un dispositif renforcé qui combine prévention, accès facilité aux soins, et soutien au pouvoir d'achat. Vaccination, médicaments sans ordonnance et téléconsultation : dès le 18 octobre 2026, la Macif déploie auprès de ses adhérents santé le dispositif Macif Santé Hiver Zen, pour mieux prendre en charge les pathologies hivernales.

Chaque hiver, 30% des nourrissons sont touchés par la bronchiolite (selon le Ministère de la Santé), 2 à 6 millions de personnes sont touchées par la grippe (selon Santé Publique France), jusqu'à 4 épisodes de rhinopharyngite et rhume sont comptabilisés par adulte (selon Ameli), et 10 millions de consultations sont prises pour l'enfant pour un rhume et rhinopharyngite (selon Vidal) . Au-delà de leurs conséquences sur la santé, ces pathologies peuvent entraîner des dépenses peu ou pas prises en charge et participent à l'engorgement d'un système de santé déjà sous tension, comme alertait déjà une tribune dans Le Monde portée par un collectif de médecins et de patients¹.

Délais pour obtenir une consultation, augmentation des restes à charge, recours croissant aux médicaments sans ordonnance, et donc non remboursés par la Sécurité Sociale : face aux difficultés d'accès aux soins, la prévention constitue

¹ [Le Monde, « L'impact des infections respiratoires est lourd pour les patients, les soignants et la collectivité »](#)

plus que jamais un levier essentiel pour protéger chacun tout en préservant collectivement notre système de santé.

Après avoir rappelé, en avril 2026, **l'importance de la vaccination et l'urgence d'accélérer le virage préventif du système de santé**, la Macif passe à l'action et apporte une nouvelle preuve concrète de son engagement, toujours au plus près de ses adhérents. Un engagement déjà concrétisé en 2025 face à la bronchiolite, avec une prise en charge pour ses adhérents santé (et quelle que soit la formule) de l'intégralité du reste à charge lié au Beyfortus®.

Trois solutions concrètes pour passer l'hiver plus sereinement

Du **18 octobre 2026 au 31 mars 2027**, la Macif propose à ses adhérents santé² un dispositif dédié aux maux de l'hiver, articulé autour de trois mesures complémentaires :

- **La prise en charge des vaccins contre la grippe, la Covid-19 et du traitement préventif contre la bronchiolite³**, afin de favoriser la prévention et de limiter la fréquence et les conséquences des pathologies hivernales.
- **Un forfait de 20 € pour les médicaments sans ordonnance non remboursés par la Sécurité sociale⁴**, afin de réduire les dépenses restant à la charge des adhérents et d'accompagner le rôle de conseil du pharmacien dans la prise en charge des maux du quotidien. **Une réponse concrète alors qu'un million de Français se rendent chaque jour en pharmacie pour acheter des médicaments sans ordonnance⁵.**
- **Un accès à la téléconsultation médicale 24h/24 et 7j/7, sans avance de frais et sans reste à charge**, pour permettre aux adhérents d'échanger rapidement avec un médecin lorsqu'ils en ont besoin.

Prévenir plutôt que guérir : des soins plus accessibles et un parcours simplifié

À travers ce dispositif, la Macif entend agir à la fois sur la **prévention**, le **pouvoir d'achat** et **l'accès aux professionnels de santé**.

Pensé pour faciliter le quotidien des adhérents, le dispositif s'intègre directement à leur parcours digital avec l'appli mobile Macif, pour avoir toujours « sa mutuelle dans sa poche » au plus près du quotidien. Depuis leur espace client, ils peuvent

² Dispositif soumis à conditions et valable pour tous les adhérents d'un contrat santé individuel assuré par Macif Santé Prévoyance, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité. Les prestations incluses dans le dispositif varient selon le contrat souscrit.

³ Le traitement préventif contre la bronchiolite est pris en charge par l'assurance maladie obligatoire à hauteur de 65% depuis le lancement de la campagne 2026-2027 le 14/09.

⁴ Sauf contrats Macif Hospitalisation et Garantie Hospitalisation

⁵ Baromètre des produits de santé et de prévention de premier recours 2025 Openhealth pour Nères

retrouver facilement les informations sur le dispositif, vérifier les conditions d'éligibilité et accéder simplement aux démarches utiles, notamment au formulaire de remboursement et au service de téléconsultation. **Un parcours volontairement fluide et sans couture**, qui permet à chacun de bénéficier concrètement de cette protection, au plus près de ses besoins.

Une initiative qui traduit concrètement les **valeurs mutualistes de la Macif** : renforcer les solidarités et apporter des réponses accessibles et compréhensibles, au moment où les évolutions de la prise en charge publique accroissent le reste à charge des ménages.

Avec le dispositif « Macif Santé Hiver Zen », la Macif fait ainsi le choix d'une prévention concrète, accessible et utile : se vacciner, bénéficier des conseils de son pharmacien et pouvoir consulter un médecin à distance, sans reste à charge.

“Pour que notre modèle de soins reste soutenable, la prévention n'est pas une option. La bronchiolite des nourrissons en est une illustration concrète : depuis 2025, la Macif se mobilise en remboursant le Beyfortus à 100 %. Avec cette démarche, qui s'inscrit aujourd'hui dans ce dispositif plus large, nous faisons le choix d'une protection utile, accessible et au plus près des besoins de nos adhérents” souligne **Jean-Philippe Dogneton, Directeur Général de Macif**.

“Les épidémies hivernales se rapprochent et certaines peuvent être prévenues ou soignées rapidement. Comme tous les Français, nos adhérents sont confrontés à une baisse de leur pouvoir d'achat. À la Macif, nous avons choisi de les accompagner pour qu'ils n'aient à renoncer ni à la prévention ni au traitement de ces pathologies hivernales.” rappelle **Jean-Marc Simon, Directeur Santé Prévoyance Macif**.

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 6,45 millions de sociétaires, adhérents ou clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 8 milliards d'euros en 2025. Gérant plus de 19 millions de contrats, elle compte plus de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été réélue Marque Préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2026.

Macif, une marque Aéma Groupe • Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre Macif et AÉSIO mutuelle. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021, suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe réalise un chiffre d'affaires de 18,6 milliards d'euros en 2025. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 500 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger 12 millions d'assurés. Multimarque, multiréseau et multimétier, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance



Communiqué de presse



aéma GROUPE

dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert, capable d'apporter des solutions plus justes et plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.

Contacts presse :

Frédéric Macioce • 06 46 15 11 56 • frederic.macioce@macif.fr

Marina Ducros • 06 13 55 57 98 – mducros@macif.fr